

**MAIRIE D'ISPAGNAC**  
**48320 ISPAGNAC**

**Compte rendu  
de la réunion du  
Conseil Municipal  
Du 10 septembre 2012**

Sous la présidence de M. VIEILLEDENT Michel.

**Présents :** M. VIEILLEDENT Michel, Maire - Mme PANTEL Guylène - M. JASSIN Jean-Pierre M. COUBES Allain -, Adjoints.

Mme ROCOPLAN Andrée - M. PAULET François - Mme PÉDULLA Martine –  
Mme RABIÉ Catherine -M. MOURGUES Fortuné – Mme CATHÉBRAS Mireille –  
Mme BOUTEILLE Marie-Chantal. - M. BRESSIEUX Jérôme - M SÉVAJOLS Francis.

**Absents :** M. PEYRE Jean-Louis - M. SÉVAJOLS François.

M. PEYRE Jean Louis a donné procuration à M. PAULET François.

M. SEVAJOLS François a donné procuration à M. JASSIN Jean Pierre

M. Allain COUBES a été élu Secrétaire.

■ **AVIS SUR LA RÉDACTION DE LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES CÉVENNES :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le conseil d'administration du Parc National des Cévennes a adopté à l'unanimité le projet de charte pour le territoire du Parc National.

Ce projet est maintenant soumis à consultation, d'abord institutionnelle puis publique.

Le projet de charte sera ensuite soumis à enquête publique courant novembre et décembre 2012 sur l'ensemble des communes concernées par le cœur ou l'aire optimale d'adhésion du Parc National.

A l'issue de cette phase, le conseil municipal devra alors se prononcer sur l'adhésion à la charte pour le territoire de la commune d'Isagnac.

Le Conseil Municipal, à 3 voix pour, 8 voix contre et 3 abstentions, donne un avis défavorable à la rédaction de la charte. Il signale que le document est trop exhaustif et difficilement lisible.

Il considère qu'il ne peut pas porter de jugement de valeur.

De plus, la charte et surtout le document de synthèse ne présentent pas de façon précise la distinction entre la zone cœur et la zone d'adhésion pour ce qui concerne des dispositions générales et des points précis comme la police.

■ **MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN D'ÉVALUATION :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité d'instaurer la pratique à titre expérimental de l'entretien professionnel annuel suivi d'un compte-rendu, pour les années 2010, 2011 et 2012 en lieu et place de la notation.

Il appartient au Conseil Municipal de décider de la mise en place du dispositif et de déterminer les cadres d'emplois ou emplois concernés ainsi que les critères qui seront utilisés pour procéder à l'évaluation des agents concernés.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de mettre en place pour l'année 2012 l'entretien professionnel en lieu et place de la notation pendant la période d'expérimentation sus visée, à tous les fonctionnaires normalement soumis, de par leur statut, à la notation. Les critères d'évaluation seront déterminés par une commission mise en place.

■ **DÉMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mme Martine PEDULLA de son poste de conseillère municipale à la date du 1er août 2012. Il indique qu'il est nécessaire de la remplacer aux différentes commissions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide du remplacement :

Au Syndicat Mixte des Gorges du Tarn par M. Jean Louis PEYRE.

A l'E.D.M.L. par M. Jérôme BRESSIEUX.

A la prévention routière par Mme Mireille CATHEBRAS.

A l'école publique par M. Michel VIEILLEDENT.

Et de nommer comme suppléants à la Communauté de Communes du Pays de Florac et du Haut Tarn :

M. Jean Pierre JASSIN,

M. Fortuné MOURGUES,

Mme Mireille CATHEBRAS.

■ **ACHAT D'UN BIEN AUX ENCHERES :**

En raison d'éléments encore en enquête, la décision est ajournée au 18 septembre 2012, prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Michel VIEILLEDENT,

Maire d'Ispagnac.